



## PRÉFET DU LOT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### SUJET DU COMMUNIQUÉ

Cahors, le 18 mars 2020

#### **Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel**

Dans le cadre du passage en stade 3 de l'épidémie sur le territoire national, et conformément aux diverses mesures prises par l'arrêté du 16 mars 2020, destinées à freiner au maximum la propagation de l'épidémie dans les meilleures conditions pour tous, un dispositif de restriction des déplacements a été mis en place.

Depuis le 17 mars à 12h, et pour 15 jours, **les déplacements sont interdits** sauf dans les cas suivants, et seulement si vous présentez une attestation :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

**Pour les déplacements non professionnels, l'attestation de déplacement dérogatoire doit être renseignée tous les jours, pour chaque déplacement et pour chaque personne.** L'attestation est disponible sur le site du ministère de l'intérieur et sur le site des services de l'État dans le Lot : <http://www.lot.gouv.fr/informations-coronavirus-attestation-de-a12815.html>.

**Pour les déplacements professionnels, l'attestation est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.** Elle doit être accompagnée par un justificatif de déplacement professionnel, renseigné par l'employeur, disponible sur le site du ministère de l'intérieur et sur le site des services de l'État dans le Lot : <http://www.lot.gouv.fr/informations-coronavirus-attestation-de-a12815.html>.

Si vous ne disposez pas d'imprimante ou d'internet, vous pouvez rédiger l'attestation sur papier libre.

**En cas d'urgence, vous pouvez également contacter le 05 65 23 10 00.**

#### **Pôle de la communication interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16  
[marine.tudal@lot.gouv.fr](mailto:marine.tudal@lot.gouv.fr)  
[pref-communication@lot.gouv.fr](mailto:pref-communication@lot.gouv.fr)

Place Chapou  
46009 Cahors Cedex

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M. ....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....  
.....  
.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr));
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à ....., le...../...../2020  
(signature)

## JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e), ....., (fonction) ....., certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et son lieu d'activité professionnelle, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (au sens du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19) :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse du domicile : .....

Nature de l'activité professionnelle : .....

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle .....

Trajet de déplacement .....

Moyen de déplacement : .....

(Nom et cachet de l'employeur)

Fait à ....., le ...../...../2020